



Après l'augmentation des feuilles de paie **PLACE AU COMPLEMENT DES POSTES !**

COMMUNIQUÉ :

Chères collègues, chers camarades, les diverses réformes obtenues par **FO Justice** et mises en œuvre depuis 2022 pour l'ensemble du personnel de surveillance, tous grades et corps confondus, ainsi que pour les retraités, représentent une augmentation minimale de 300 € par mois sur la fiche de paie pour chacun.

Il est vrai que chacun subit l'inflation, l'augmentation du coût de l'électricité, de l'essence. Mais rappelons que si tous les fonctionnaires sont touchés par ces hausses, ils n'ont, contrairement à nous, bénéficié d'aucune revalorisation indemnitaire ou statutaire.

Pour autant, cet argument ne saurait nous satisfaire. C'est pourquoi nous serons mobilisés le 5 novembre afin de réclamer une augmentation du point d'indice et des mesures compensant la hausse des prix. Parallèlement, nous avons plaidé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, en faveur de plusieurs revalorisations indemnitaires et statutaires.

Après la revalorisation salariale, la priorité a été donnée au recrutement afin de résorber les 5 000 postes vacants. Il convient de rappeler que cette situation est le triste bilan dont sont responsables l'Ufap-Unsa Justice et de la CGT qui, lors du mouvement social de 2018, se sont opposés aux propositions de passage en catégorie B ainsi qu'aux mesures indemnitaires et statutaires.

Le déficit d'effectifs, constaté avant 2018, s'est maintenu jusqu'en 2022 à un rythme moyen de 400 postes perdus par an. L'attractivité étant corrélée à la valorisation des conditions de travail, nos réformes et augmentations de salaire permettent désormais de remplir les schémas d'emploi. **Depuis 2023, aucun poste budgété par Bercy n'a été perdu.**

« On n'attire pas les mouches avec du vinaigre ! »

Nous allons donc pouvoir débuter par la campagne de mobilité du mois d'octobre, laquelle a bénéficié d'une augmentation significative du nombre de postes par rapport au projet initial de la DGAP. Et c'est uniquement grâce à notre engagement et à notre collaboration étroite avec celle-ci. Nos secrétaires interrégionaux se sont ensuite concertés avec leurs directeurs respectifs afin d'élaborer une stratégie performante, permettant l'ouverture de postes propices à une mobilité accrue et favorisant ainsi un renforcement des effectifs au sein des directions interrégionales.

Nous tenons toutefois à dénoncer le refus de la DI de Bordeaux, seule DI ayant refusé d'entendre notre stratégie en ouvrant nombre de postes qui sont régulièrement proposés aux élèves en sortie d'ENAP. Stratégie perdante dont les collègues de la DI de Bordeaux devront subir les conséquences. Nous saurons, le moment venu, les mettre devant leurs responsabilités.

En complément de la mobilité d'octobre, l'arrivée de plus de 500 agents issus de la promotion ENAP de janvier renforcera les directions interrégionales de Paris et de Marseille, permettra de pourvoir les postes du Comtat-Venaissin ainsi que ceux restés vacants après la mobilité du printemps 2026, et assurera le maintien en activité du bâtiment A de Bordeaux-Gradignan tout en contribuant à la réduction de la surpopulation carcérale.

La promotion de l'ENAP du mois d'avril permettra à plus de 500 agents de pourvoir les postes vacants consécutifs à la mobilité d'octobre et de renforcer les établissements accueillant les nouveaux sortants. Par une progression graduelle, nous serons en mesure de combler les postes vacants, d'en finir avec les rythmes de travail harassants, et d'assurer aux agents des temps de repos appropriés. **Cette réforme, élaborée avec soin, vise à instaurer un cercle vertueux garantissant aux agents une rémunération adéquate ainsi qu'un rythme de travail favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.**

FORCE OUVRIÈRE JUSTICE, VOS ATTENTES, NOS PRIORITÉS !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS